

Les subsides

Tant que le gouvernement n'aura pas reconnu qu'il n'y a pas suffisamment d'emplois et que le climat n'est pas propice aux investissements, nos jeunes de 16 à 24 ans continueront à avoir le même problème, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas suffisamment d'emplois pour eux. Le taux de chômage se maintiendra à 18 p. 100. Le ministre devrait rougir de honte.

M. Tousignant: Que suggérez-vous?

M. Crombie: J'ai vaguement entendu qu'on me demande mes suggestions. J'en ai quelques-unes. La première, c'est d'établir un lien entre l'enseignement et le travail. Comme je n'ai droit qu'à 15 minutes dont il ne me reste que quatre, je vais vous faire cinq suggestions. Premièrement, le ministre devrait songer à revoir sa conception du système d'enseignement afin d'offrir des programmes de formation plus souples. Vendredi dernier, il a présenté et déposé un bill sur les programmes d'apprentissage. Nous allons bien sûr appuyer ce bill, d'autant plus que le ministre et son ministère se sont longuement penchés sur cette question. Tout d'abord il y a eu le bill C-23, puis le bill C-67. Ils figurent encore au *Feuilleton*, mais nous avons maintenant un nouveau projet de loi. Nous ne faisons pas obstacle à son adoption; c'est le ministre qui tergiverse. Nous devons rétablir le lien qui existait entre la formation et le travail, bien qu'il ait disparu dans les années 60 et 70. Je dois ajouter qu'il n'a pas été rétabli par le gouvernement fédéral quand il a financé les collèges communautaires au Canada. Il serait opportun qu'il le fasse.

En deuxième lieu, nous avons besoin d'un programme d'apprentissage qui s'appuie sur la formation pratique plutôt que sur les cours théoriques. Nous devons développer vraiment nos services d'orientation au Canada et ne pas nous contenter de leur donner un maigre appui. Si le ministre propose une mesure quelconque au sujet de l'orientation, ce sera une excellente chose, car les services d'orientation font défaut dans les quartiers, les villages et les villes du Canada. Le lien entre le travail et la formation n'existe plus depuis que les écoles et les autres institutions d'enseignement ont constitué leur bureaucratie.

Troisièmement, le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les municipalités doivent collaborer. Je voudrais citer un exemple de ce qui pourrait être fait. Une certaine municipalité, un village de pêcheurs du Danemark, se trouvait aux prises avec un problème de chômage. Plutôt que de payer les gens à ne rien faire, la municipalité en question a créé divers emplois. Plutôt que d'importer les boîtes nécessaires à l'emballage du poisson, elle a engagé des jeunes de 18 à 23 ans pour fabriquer les boîtes. Puis elles les a orienté vers la réparation de vieux meubles et de jouets pour les écoles, surtout pour les maternelles. Ils ont fait de la menuiserie, du jardinage, du recyclage, de la peinture et divers travaux; ils ont travaillé notamment auprès des personnes âgées. Ce que je veux souligner, c'est que le gouvernement danois ne s'est pas du tout mêlé de l'application du programme. Il a fourni des fonds qui ont permis à des personnalités locales de trouver la meilleure façon de procéder. Voilà pourquoi à maintes et maintes reprises, nous, de ce côté-ci de la Chambre, avons insisté sur le fait que l'important ce n'est pas le montant que le ministre dit vouloir consacrer au programme, ni les milliards qu'il fait miroiter, ni le nombre d'annonces qu'il fait. L'important, c'est qu'il ne peut agir qu'en collaboration avec les gouvernements provinciaux et les administrations municipales. Le projet de loi sur la formation qu'il a présenté ne s'appliquera de façon utile

que si le gouvernement comprend que cela ne peut se faire d'Ottawa. La seule chose qu'Ottawa puisse bien faire, c'est créer les conditions voulues pour que ceux qui sont capables d'accomplir la tâche puissent l'accomplir.

Enfin, si le gouvernement et le ministre annonçaient moins de choses, s'ils réfléchissaient un peu plus et s'efforçaient un peu plus de collaborer, non seulement les Canadiens en général, mais aussi les propres collaborateurs du ministre commencent à avoir confiance en lui. Il ne serait plus obligé de courir comme une queue de veau pour voir où il pourrait bien nommer des protecteurs des citoyens pour corriger les erreurs du gouvernement. La situation est telle à l'heure actuelle que le ministre n'a plus l'appui de ses propres collaborateurs. Il doit agir au plus tôt s'il veut que les Canadiens et la Chambre reprennent confiance en lui. Ceux d'entre nous qui représentent le reste du Canada ont hâte de participer au débat sur le bill relatif à la formation.

[Français]

M. Claude-André Lachance (Rosemont): Monsieur le président, j'ai écouté avec intérêt les suggestions faites par mon préopinant surtout dans le domaine de la formation en atelier ou sur le tas et dans le domaine des apprentis, et je vais revenir un peu plus tard sur les suggestions très valables qu'il faisait et qui se retrouvent d'ailleurs dans les recommandations faites dans le rapport préparé par le sous-comité de cette Chambre. Les perspectives d'emploi des années 1980, qui s'intitule *Travail pour demain*.

Je voudrais dire au début de mes observations, monsieur le président, qu'il ne faut pas être grand clerc pour réaliser le fait brut qu'une conjoncture difficile comme celle que l'on connaît présentement ne peut manquer d'avoir des effets néfastes sur le chômage des jeunes. Si le taux de chômage de la population active en général augmente, il n'est que logique, malheureusement qu'il augmente de façon relative et directe chez les jeunes. En effet, avec un taux de chômage qui oscille autour de 16.5 p. 100 pour les jeunes jusqu'à 25 ans—c'est du double environ de la moyenne nationale qu'il s'agit—et il est sans doute opportun que cette Chambre ait l'occasion de discuter de ce sujet extrêmement important.

Récemment dans un quotidien de Montréal, on titrait, à la suite d'une recommandation du ministre de l'Éducation du Québec pour que la note de passage dans les écoles passe de 50 à 60 p. 100, que les jeunes qui contestaient cette recommandation du ministre le faisaient tout simplement parce qu'ils avaient perdu espoir dans le système et qu'ils ne sentaient pas la nécessité de faire les efforts voulus au niveau scolaire pour obtenir un diplôme qui leur permettrait d'avoir un travail puisque présument ils ne pensaient pas en avoir en terminant leurs études. Je pense que cela reflète les temps difficiles actuels, et que ce débat, incident de celui que nous discutons aujourd'hui de la note de passage dans les écoles du Québec, démontre à quel point ces jeunes sont troublés face à la conjoncture économique et surtout aux possibilités qui leur seront offertes de trouver un emploi lorsqu'ils auront terminé leur études. Ceci dit, je pense qu'il faut quand même replacer les choses dans leur contexte. Il est vrai que le taux de chômage chez les jeunes est excessivement élevé mais peut-être qu'il serait utile de démarquer entre le pourcentage qui tient à la conjoncture et celui qui tient à la nature même du chômage